

PROCES - VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du lundi 24 juin 2013
Présidence de M. Denis Richter, président

La séance est convoquée à 20h00.

Y compris le Président, 62 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés: Mmes Nina Aeby, Juliette Goy
MM. Patrick Aeby, Andreas Bohren, René Boillat, Pierre Bonjour, Darel Cedraschi, Bernard Gabriel, Thierry Janz, Axel Kuonen, Jean-Samuel Leuba, André Liehti, Claude Manoli, Philippe Mingard, Michel Monod, Félix Paschoud, Olivier Paschoud, Jean-Christophe Piccard, François Rousseil, Thomas Siegrist, Philippe Sordet, Raymond Sudan

Absente: Mme Catherine Rollandin

Le quorum étant atteint, **le Président** déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR MODIFIE

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

1. ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

M. Claude Perret, du groupe UDC, domicilié à la route de la Conversion 85, qui remplace M. Valdo Chabot, démissionnaire, est assermenté.

2. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29 AVRIL 2013

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président s'est rendu le 2 mai à la réception des nouveaux habitants et des jeunes citoyens.

Il donne lecture de la lettre de démission de M. Valdo Chabot du 3 mai.

Le 21 mai il a reçu une lettre d'information adressée par la Municipalité au président du groupe UDC concernant le remplacement d'un membre à la Commission consultative des agrégations à la bourgeoisie. Le 27 mai la Municipalité a désigné M. Axel Kuonen pour le remplacement.

Le 24 mai il a reçu une copie du courrier de M. André Marguerat adressé à la Municipalité concernant son opposition à la démolition de bâtiments et à la construction de deux immeubles à la route de la Croix 38-40.

Le Président a participé le 25 mai à la visite de la Commune organisée par le président de la Commission de gestion. Puis il s'est rendu avec M. le Syndic à l'invitation à la manifestation organisée par le schéma directeur du nord et centre lausannois à l'aéroport de la Blécherette. Il a reçu le 4 juin un courrier du chef de groupe du parti radical M. Sutter annonçant la démission de M. Michel Monod de la Commission des finances. On procédera à son remplacement au point 9 de l'ordre du jour.

Le 9 juin, il y a eu les votations fédérales et cantonales.

Il a reçu le 19 juin un courriel du président du groupe de concertation du SDEL avec en annexe le troisième rapport du groupe. Les conseillers ont reçu ce rapport par courriel. Le président du groupe de concertation demande au Président du Conseil d'organiser une séance d'information au Conseil communal en septembre prochain, avec une présentation du projet par la Municipalité et les bureaux d'étude.

Le Président informe que le journal 24Heures a sorti une édition spéciale intitulée « 10 ans de chantier ». Il y a 2 graves erreurs concernant Lutry. Ils ont oublié de mentionner Lutry dans l'information sur les axes forts. Ils citent des échéances en 2017-2019 pour Pully et après pour Lutry mais c'est l'inverse.

Il remercie M. Thierry Buche pour la magnifique organisation de la sortie du Conseil communal du 22 juin.

4. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

Aucune motion ou postulat n'ont été déposés sur le bureau du Conseil.

5. COMPTES ET GESTION DE LA MUNICIPALITE POUR L'EXERCICE 2012 RAPPORT DE GESTION DE LA MUNICIPALITE RAPPORT ET VOEUX DE LA COMMISSION DE GESTION COMPTES DE L'EXERCICE 2012

M. Loïc Béguin, président de la Commission de gestion, lit son rapport. Il remercie tous les membres pour l'investissement fourni. Il remercie aussi le Syndic ainsi que l'ensemble de la Municipalité, les chefs de service et tous les collaborateurs de la Commune.

Le Président ouvre la discussion sur les différents chapitres du **Rapport de gestion de la Municipalité**.

p. 108 *Verre*

M. Gaston Asper signale qu'il y a une erreur de calcul sur la quantité de verre collectée. La Municipalité répondra plus tard.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Président ouvre la discussion sur le **Rapport de la Commission de gestion**.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le Président ouvre une discussion générale sur le rapport de gestion et le rapport de la Commission de gestion.

La discussion n'est pas utilisée.

Le Président met au vote les conclusions du rapport de la Commission de gestion.

Les conclusions du rapport de la Commission de gestion sont adoptées à l'unanimité, soit :

1. d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2012 et de lui en donner décharge,
2. de relever la Commission de gestion de son mandat.

Mme Rose-Marie Notz, membre de la Commission de gestion, remercie le président de la commission de gestion et souligne la grande qualité du rapport de cette année.

Le Président ouvre la discussion sur les «**Vœux de la Commission de gestion 2013 pour l'exercice 2012**»

Vœu n° 8 *Panneaux indicateurs gare CFF*

M. Denis Aguet estime que la signalisation est encore insuffisante.

M. Jacques-André Conne répond que la Municipalité a admis ce vœu pour revoir la signalisation et que celle-ci soit en accord avec la charte de signalisation de la CIL (Commission Intercommunale de Lavaux).

Vœu n° 15 *Jetons de présence et vin de la commune*

M. Dominique Roulet informe qu'il a appris que ce système est utilisé à Aigle.

Le **Rapport de la Municipalité concernant les suites données aux vœux de la Commission de gestion 2012 pour l'année 2011** ne suscite ni question ni remarque de la part des Conseillers.

Comptes de l'exercice 2012

Au pupitre, **M. Christophe Gessner**, président de la Commission des finances, donne quelques chiffres importants :

- bénéfice budgétaire	CHF 10'150'574.-
- autofinancement	CHF 8'666'465.- (13.64%)
- bénéfice financier	CHF 5'123'533.-
- la fortune de la Bourse communale au 31.12.2012	CHF 32'723'431.-
- emprunts arrivés à échéance remboursés	CHF 4'000'000.-
- réserves et provisions au 31.12.2012	CHF 47'644'035.-
- liquidités au 31.12.2012	CHF 23'192'992.-

Le Rapport sur les comptes est passé en revue, chapitre par chapitre.

p.14 Amortissement

M. Gaston Asper ne comprend pas pourquoi les comptes sont inférieurs au budget, puisqu'il s'agit au poste 331, d'amortissements obligatoires du patrimoine administratif.

M. Christophe Gessner répond qu'au niveau budgétaire on part d'investissements décidés mais non réalisés pour une partie et qui ne sont pas amortis de ce fait dans l'exercice en cours.

p.95 Epuración des eaux-exploitation

M. Gaston Asper est surpris de l'augmentation des montants dans les comptes 2012 pour les rubriques « achats d'eau et d'électricité » et « remboursement production énergie propre STEP ».

M. Charles Monod répond que c'est une question de RPC (rétribution à prix coutant).

p. 103-105 Complexes scolaires

M. Claude Weber demande si on pourrait faire une présentation séparée pour les complexes du Grand-Pont et des Pâles, comme c'est déjà le cas pour les complexes de Corsy et de la Croix.

Réponse de **M. Jacques-André Conne** : effectivement ceci a été fait pour les nouveaux collèges. La Municipalité va examiner si on peut le faire pour les autres collèges.

La discussion générale n'est pas utilisée.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de la Commission des finances.

La discussion n'est pas utilisée, elle est close.

M. Christophe Gessner lit les conclusions du rapport de la Commission des finances sur les comptes.

Le Président met au vote les comptes de l'exercice 2012.

Les comptes 2012 de la Bourse communale et des Services industriels sont adoptés à l'unanimité.

M. Jacques-André Conne remercie les présidents et les membres des commissions de finances et de gestion. Il remercie l'ensemble du Conseil communal de la confiance témoignée. Il prie les chefs de service de transmettre à tous les collaborateurs de la commune ses remerciements.

6. PREAVIS MUNICIPAL N° 1191/2013 RELATIF A LA FUSION DES SDIS « PORTE DE LAVAUX » ET « LA PAUDEZE » SOUS LA DENOMINATION « SDIS OUEST-LAVAUX »

Au pupitre, **M. Gaston Asper**, président-rapporteur du groupe socialistes et indépendants de gauche, propose de lire uniquement le début du rapport de la commission, les conseillers l'ayant reçu sous forme informatique via les chefs de groupe. Le souhait des commissaires est qu'une visite commentée de la caserne soit organisée afin que tous les conseillers puissent découvrir tout ce qui se rattache au SDIS.

La Municipalité ne demande pas la parole.

Le Président ouvre la discussion.

M. André Kudelski pense qu'unir les forces des pompiers est une bonne chose. Par contre les clés de répartition lui font soucis. Il s'avère que Lutry sera la commune la plus chère. Il demande s'il n'y a pas de possibilité de mieux négocier la clé de répartition. Il veut aussi savoir qu'elles sont les façons de résoudre les éventuels problèmes entre les différentes communes.

M. Gaston Asper répond à la première question. Actuellement les coûts par habitant sont basés sur le nombre d'habitants, alors qu'avec la fusion le nombre de critères va passer à 6.

Lutry est défavorisée par rapport à l'ensemble des critères tels que la population et la superficie de la commune qui sont pris en compte pour cette clé de répartition. Quant à la deuxième question, il explique que dans la Convention il y a des articles qui prévoient comment résoudre les problèmes.

M. Pierre-Alexandre Schlaepfi précise que l'article 10 de la Convention règle la problématique des conflits. Concernant les coûts il répond que pour pouvoir établir le budget de cette fusion on a établi un budget base zéro. Le budget du service du feu est très aléatoire, car il dépend essentiellement des interventions qui sont faites et des remboursements faits par l'ECA. Le budget 2014 sera calqué sur ce budget base zéro et à partir de 2015 on pourra faire des budgets avec des économies d'échelle.

Il salue la présence de M. Olivier Gay, Commandant des SDIS Porte de Lavaux et de M. Yann Tornare commandant des SDIS La Paudèze. Il informe que les quatre Municipalités ont pris la décision qu'à partir de la fusion au 1^{er} janvier 2014, le Commandant de la SDIS Ouest-Lavaux sera M. Olivier Gay.

M. Schlaepfi remercie les deux commandants ainsi que l'Etat-major pour le travail réalisé.

M. André Kudelski pense qu'il faut négocier entre les différentes parties. Quant à la gouvernance, il ne comprend pas comment se font les votes entre les différentes communes pour la nouvelle entité. Est-ce que c'est proportionnel au pourcentage de la participation au coût net ou y a-t-il d'autres clés de répartition.

M. Pierre-Alexandre Schlaepfi répond que l'on est dans le cadre d'un service du feu et qu'il s'agit de partenariat. Les communes ont décidé de travailler sur la base des budgets qui ont été discutés. Il n'y a pas de répartition pour les prises de décision, car c'est une commune, une voix. La Commission consultative du feu sera composée d'un municipal de chaque commune, d'un membre de chaque commune désigné par les Municipalités respectives et du Commandant des SDIS et de son remplaçant, ceux-ci n'ayant qu'une voix consultative.

La discussion est close.

Le Président passe en revue la Convention et le règlement.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le Conseil adopte les conclusions du préavis (1 voix contre et 1 abstention), à savoir:

1. d'accepter la convention, le règlement (et son annexe) du « SDIS Ouest-Lavaux » et d'y adhérer
2. d'en fixer l'entrée en vigueur au 1er janvier 2014.

7. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL

1. Election du président

Au nom du groupe des Verts, M. Yorick Delaunay présente la candidature de **M. Denis Richter**.

On procède à la votation à bulletin secret.

bulletins délivrés	61	
bulletins rentrés	61	
bulletins blancs	1	
bulletin nul	0	
voix éparses	0	
bulletins valables	61	majorité absolue 32

2. Election du premier Vice-président

Au nom du groupe radical, M. Patrick Sutter présente la candidature de **M. Sébastien Rod**.
Après décision unanime du Conseil, l'élection s'effectue à main levée.

M. Sébastien Rod est élu à l'unanimité avec une abstention.

3. Election du deuxième Vice-président

Au nom du groupe libéral, M. Thierry Buche propose la candidature de **M. Pierre-Alain Patry**.

Après décision unanime du Conseil, l'élection s'effectue à main levée.

M. Pierre-Alain Patry est élu à l'unanimité avec une abstention.

4. Election de deux scrutateurs

Au nom du groupe UDC, M. Jean-Marc Pilloud propose la candidature de **M. Rémy Sulzer**.

Au nom du groupe libéral, M. Pierre-Alain Patry propose la candidature de **M. Jakob Bircher**.

Au nom du groupe radical, M. Patrick Sutter présente la candidature de **M. Yves Chaperon**.

Il y a trois candidats pour deux postes, l'élection s'effectue à bulletin secret.

M. Jakob Bircher est élu avec 55 voix.

M. Rémy Sulzer est élu avec 33 voix.

M. Yves Chaperon recueille 30 voix.

5. Election de deux scrutateurs suppléants

Après décision unanime du Conseil, l'élection des deux scrutateurs suppléants s'effectue à main levée.

Mme Marie-Claude Rossi (socialistes et indépendants de gauche) et **M. Michel Bornet** (libéral) sont élus avec une abstention.

8. ELECTION DE LA COMMISSION DE GESTION ET DE SON PRESIDENT

La commission comporte 11 membres et 11 candidats sont proposés. Sans opposition, l'élection s'effectue à main levée.

Sont élus :	Mmes et MM	Gaston	ASPER
		Jakob	BIRCHER
		Pierre-André	BLONDEL
		Jean-Daniel	GAY
		Sylvain	KRAYENBUHL
		Christian	LANZREIN
		Rose-Marie	NOTZ
		Corinne	ROUSSY
		Philippe	SANDOZ
		Patrick	SUTTER
		Monique	WEBER

M. Jean-Daniel Gay (libéral) est élu président de la Commission de gestion à l'unanimité.

9. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES FINANCES

Pour remplacer M. Michel Monod, M. Patrick Sutter, au nom du groupe radical propose la candidature de **M. Andreas Bohren**. Il est élu à l'unanimité.

10. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli informe que la Municipalité a adhéré à l'Association de Lavaux-UNESCO, qui est une émanation du CIL (Commission intercommunale de Lavaux). M. Gauer, actuel directeur du Palace à Lausanne a été nommé président. Le but est de soutenir l'activité de l'UNESCO dans le cadre de la région de Lavaux.

Préavis pour la séance du 7 octobre 2013 :

Arrêté d'imposition 2014

Préavis concernant l'introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets sur la Commune de Lutry – mise en place d'une taxe au sac et d'une taxe de base à partir du 1er janvier 2014 et validation d'un règlement communal sur la gestion des déchets (TFV et FIN)

M. Denis Aguet rappelle que la Municipalité a oublié le vœu n° 2 de la Commission de gestion 2012. Il serait souhaitable que les conseillers reçoivent les titres des préavis avant la séance des groupes. Il demande une suspension de cinq minutes pour que les groupes puissent discuter sur la nomination des commissaires.

M. Sébastien Rod demande si la commission doit être à cinq membres ou si on peut l'élargir. C'est le bureau du conseil qui doit décider.

Le bureau décide que la commission se compose de cinq membres.

Le Président signale qu'on lui a demandé si les conseillers pourraient avoir le préavis le plus rapidement possible par e-mail en même temps que sur papier.

M. Jacques-André Conne répond que la Municipalité fera le plus rapidement possible, mais dans les délais habituels.

M. Gaston Asper explique que la demande est faite pour que l'ensemble des conseillers reçoivent en même temps les documents sous forme informatique, pour que l'on puisse discuter avant la séance de la commission.

M. Thierry Buche rappelle une intervention de M. Sébastien Rod qui demandait que les conseillers reçoivent les préavis dans un délai de 4 à 8 semaines, le délai usuel étant de 3 à 4 semaines. Pour un préavis important, il serait souhaitable qu'on puisse le discuter avant la séance de groupe.

11. DISCUSSION SUR LES MOTIONS ET LES POSTULATS DEPOSES AU POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Ce point est caduc, aucune motion ou postulat n'ayant été déposé sur le bureau du Conseil.

12. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

Mme Christiane Jost demande s'il y a de nouvelles directives qui ont été données à la police concernant la circulation dans le bourg notamment quand les bornes sont fermées.

M. Charles Monod répond qu'il n'y a pas de directives particulières.

Mme Christiane Jost signale que les bordiers pouvaient téléphoner au poste de police pour demander l'autorisation de passer, par exemple si on arrivait avec des valises.

M. Charles Monod dit que dans des cas exceptionnel la police a une certaine tolérance.

M. Olivier Rodieux émet le **vœu** que la Commune de Lutry prenne contact avec les CFF pour leur demander un aménagement supérieur à l'aménagement actuel à la gare de Lutry, avec des bancs et un espace d'attente fermé.

M. Jacques André Conne répond que la Municipalité prend acte de ce vœu.

Mme Catherine Desaulles demande au Président s'il existe une formation cantonale qui pourrait être dispensée aux conseillers intéressés à se familiariser avec les documents financiers.

Réponse de **M. Jacques André Conne** : il ne sait pas s'il y a des cours de vulgarisation pour les conseillers communaux.

M. Christophe Gessner pense que quelques membres de la commission des finances seraient volontiers à disposition pour faire une séance de questions-réponses.

Mme Catherine Desaulles demande au Président de se renseigner auprès du canton s'il existe des cours généralistes qui font une présentation, avant de faire une séance avec M. Gessner qui serait très appréciée.

M. Pierre-Alain Patry signale qu'il y a quelques années les chefs de groupe avaient envisagé de faire une formation et qu'il n'existait rien.

M. Christian van Singer concernant la réorganisation scolaire qui augmentera le nombre d'élèves de 200, il émet le **vœu** suivant : que la Municipalité en réévaluant le transport pour les élèves, étudie aussi la mobilité douce y compris les pédibus.

Mme Claire Glauser répond que la Municipalité a lancé une étude avec l'entreprise Microgis qui va s'occuper de la future réorganisation des transports scolaires et qui va étudier aussi le transport à pied. Concernant le pédibus, il s'agit des parents. On a réalisé qu'à Lutry, il y a des utilisateurs mais peu de personnes motivées pour donner de leur temps pour accompagner les enfants.

Mme Christiane Jost demande quelles mesures vont être prises pour que la plage continue à être un endroit agréable. Elle s'interroge si avec la nouvelle entreprise de surveillance, des mesures plus persuasives vont être prises.

Réponse de **M. Charles Monod** : l'année passée la Municipalité a souhaité confier le mandat de surveillance nocturne à une autre entreprise, pour différentes raisons, entre autres elle ne faisait pas respecter les règles de la plage. La nouvelle entreprise fait mieux son travail, mais bien sûr pas durant la journée. Faut-il mettre en place une surveillance toute la journée ?

Mme Catherine Desaulles veut savoir selon quels critères sont installés les moloks, enterrés ou semi-enterrés.

Mme Aude Savoy répond que trois moloks ont été installés sur le territoire communal, un au quai Doret, un autre près du point I et le troisième dans le quartier du Voisinand. Ce dernier est enterré et les deux autres semi-enterrés. Les moloks semi-enterrés coûtent nettement moins chers au niveau du génie civil pour la construction de la fosse. Si l'on modifie l'emplacement de ces containers suite à la réflexion en cours sur le réaménagement public au niveau des écopoints, c'est dommage d'investir une somme qui pourrait aller jusqu'au double. C'est une installation provisoire, tandis qu'au Voisinand il n'y aura pas de modification.

M. Dominique Roulet constate qu'à plusieurs endroits de la commune les miroirs de signalisation sont vandalisés.

M. Charles Monod constate aussi une recrudescence des déprédations sur les miroirs. La Municipalité essaye de les remplacer le plus rapidement possible.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 22h36.

La prochaine séance est fixée au 7 octobre 2013 à 20h00

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

D. Richter

P. Brentini